

Objet : Commande publique – Attribution du marché CAA24036 – Extension – Rénovation de la gendarmerie de Beaufort

Lot n°3 : Revêtements de surfaces – Espaces verts

Lot n°6 : Étanchéité

Lot n°7 : Façades

Lot n°10 : Menuiseries intérieures

Lot n°11 : Serrurerie

Lot n°12 : Clôtures – Portails

Lot n°15 : Carrelages – Faïences

Lot n°17 : Peintures intérieures

Lot n°19 : Flocage

Le Président de la Communauté d'Agglomération Arlysère,

Vu les articles L. 5211-1, L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°43 du Conseil d'Agglomération en date du 19 décembre 2024 abrogeant la délibération n°52 du 07 novembre 2024 donnant délégation à M. le Président, ou à défaut son représentant, pour signer le marché public CAA24036 « Rénovation – Extension de la gendarmerie de Beaufort » et tout acte afférent à ce dossier, avec les entreprises les mieux disantes retenues par la commission achat,

Vu l'arrêté n°2024-053 en date du 25 mars 2024 abrogeant l'arrêté n°2023-094 et donnant délégation à Monsieur Michel CHEVALLIER pour les affaires ayant trait à la commande publique pour la Communauté d'Agglomération Arlysère,

Considérant qu'il y a lieu de faire appel à des prestataires pour l'extension et la rénovation de la gendarmerie à Beaufort,

Vu la consultation engagée le 3 décembre 2024,

Vu les dossiers présentés par les candidats et l'examen des offres,

Vu l'avis de la commission d'achat en date du 24 mars 2025,

Décide

Article 1 : Le marché CAA24036 « Rénovation – Extension de la gendarmerie de Beaufort » est confié aux entreprises suivantes :

Lot n°3 : Revêtements de surfaces – Espaces verts

EIFFAGE ROUTE CENTRE EST – 277 route des Peupliers – 73200 GILLY SUR ISERE, pour un montant de 68 912,60 € HT (montant extrait de la DPGF).

Lot n°6 : Étanchéité

BATIETANCHE 73 – 282 allée de l'Artisanat – 73260 LA LECHERE, pour un montant de 24 736,76 € HT (montant extrait du DPGF toutes tranches confondues).

Lot n°7 : Façades

ABISOL – Chemin de la Vinouva – 73800 MONTMELIAN, pour un montant de 92 282,23 € HT (montant extrait de la DPGF).

Lot n°10 : Menuiseries intérieures

MENUISERIE LENOBLE – 1100 rue Gustave Eiffel – 73200 GILLY SUR ISERE, pour un montant de 85 173,72 € HT (montant extrait de la DPGF).

Lot n°11 : Serrurerie

METAL SERVICES AUTOMATISME SASU – 453 rue Louis Armand – 73390 BOURGNEUF, pour un montant de 166 511,50 € HT (montant extrait de la DPGF toutes tranches confondues).

Lot n°12 : Clôtures – Portails

SERIC ALPES DAUPHINE – ZA Portes du Vercors – 26300 CHATEUNEUF SUR ISERE, pour un montant de 49 288,00 € HT (montant extrait de la DPGF).

Lot n°15 : Carrelages – Faïences

SARL A TOUS CARREAUX – 123 avenue Joseph Marie Jacquard – 38110 ST JEAN DE SOUDAIN, pour un montant de 52 167,49 € HT (montant extrait de la DPGF).

Lot n°17 : Peintures intérieures

KDP SASU – 51 Chemin des Moulins – 73000 CHAMBERY, pour un montant de 59 951,16 € HT (montant extrait de la DPGF).

Lot n°19 : Flocage

SARL SMILE ISOL – 68 Boulevard Banon – 13004 MARSEILLE, pour un montant de 14 716,55 € HT (montant extrait de la DPGF).

Article 2 : La présente consultation est un marché à tranches. La durée du marché est définie par une tranche ferme de 18 mois et d'un mois pour les tranches optionnelles.

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, 2 place Verdun - 38 000 Grenoble et par la voie de l'application « Télérecours citoyen » sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Article 4 : La présente décision sera transmise au représentant de l'Etat et communiquée lors du prochain Conseil Communautaire.

Fait à Albertville, le 25 mars 2025
Michel CHEVALLIER
Le Vice-Président

